



**HAL**  
open science

## “ Poétique de la sentence chez Sénèque ”

Paré-Rey Pascale

► **To cite this version:**

Paré-Rey Pascale. “ Poétique de la sentence chez Sénèque ”. “ Poétique de la sentence chez Sénèque ”, Aug 2003, Orléans, France. p. 620-631. hal-00363477

**HAL Id: hal-00363477**

**<https://hal.science/hal-00363477>**

Submitted on 23 Feb 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## « Poétique de la sentence chez Sénèque »

La question que nous aborderons est la suivante : Sénèque élabore-t-il une théorie de la sentence ? Cette interrogation nous est apparue comme un préalable nécessaire à l'étude des tragédies et de leurs *sententiae*, une étude qui partirait de la poétique de leur auteur. C'est donc un exposé en forme de détour que nous présenterons, en reconstituant la théorie de la sentence qui apparaît en filigrane dans la correspondance de Sénèque. Le terme « sentence » sera utilisé ici sans entrer dans les détails de la distinction entre sentence et *sententia*, mot qui reste intraduisible. Nous entendons donc une phrase exprimant une vérité générale, telle que la définissent Aristote et Quintilien :

Arist., *Rhétorique* 1394 a 21-25 'Esti d' ἡ γνήμη ἐπιφανισίη, οὐ μάλιστα οὐτε περὶ τῆν κατὰ κράτος, οὐδὲν ποτὸς τῆν ἰφικράτην, ἀλλὰ κατὰ λόγῳ, οὐτε περὶ πέντων, οὐδὲν ὅτι τὸ εὐκλείης τὴν κάμψιν ἴσταν...ον, ἀλλὰ περὶ ὄσων ἀφ' ἐπιφανείων, καὶ φρεσὶ ἅμα φεκτεῖται πρὸς τὸ πρᾶττεν, « La maxime est une formule, exprimant non les particuliers, par exemple quelle sorte d'homme est Iphicrate, mais le général ; et non toute espèce de généralité, par exemple que la ligne droite est le contraire de la ligne courbe, mais seulement celles qui ont pour objet des actions, et qui peuvent être choisies ou évitées en ce qui concerne l'action. »

Quint., *I. O.* VIII, 5, 3 *Est autem uox uniuersalis, quae etiam citra complexum causae possit esse laudabilis, interim ad rem tantum relata, [...] interim ad personam [...]*, « C'est un terme de valeur universelle, qui peut être apprécié, même en dehors du contexte d'une cause, et se rapporte parfois à une chose [...] parfois à une personne [...]. »

Nous étudierons en quoi le modèle de lecture dégagé de l'étude des *Epistulae* peut s'appliquer ou non à la poésie dramatique. Pour ce faire, nous présenterons tout d'abord la pratique de la citation sentencieuse par Sénèque ; l'interprétation de cette manière d'écrire suivra ensuite ; enfin nous validerons ou non la transposition de la poétique de la sentence du genre philosophique au genre théâtral.

### I Métaphorisation de la pratique de la citation sentencieuse

Avant de commenter les connotations que Sénèque donne à ses citations sentencieuses, voici brièvement la manière dont elles apparaissent au cours des lettres :

Les sentences ne se répartissent pas uniformément mais se concentrent, dans leur forme la plus visible, dans la première partie des lettres, c'est-à-dire une trentaine. Elles sont bien mises en relief par leur place finale et agissent ainsi comme un ferment de réflexion destiné à accompagner le destinataire au-delà du temps de la lecture.

Puis peu à peu elles sont mieux intégrées, moins facilement repérables. Elles deviennent davantage liées avec le reste de la lettre par leur fond. Par exemple dans la lettre 30 Sénèque cite Aufidius Bassus et intègre sa pensée dans un discours indirect libre. Les sentences, changeant de statut, ne sont plus des cadeaux mais partie prenante de la pensée globale de la lettre.

Ensuite les *sententiae* finales disparaissent, dans une double adéquation du style à la pensée et du style au destinataire. La lettre 33 précise en effet que les Stoïciens – qui ne sont pas des « collectionneurs de fleurettes mais ont une « contexture virile » – ne se prêtent pas aussi aisément que les Epicuriens aux citations de pensées choisies. Cette disparition correspond également aux progrès de Lucilius, qui s'attache moins aux fioritures formelles et davantage au fond. La lettre 41 développe par exemple la théorie stoïcienne selon laquelle le dieu habite le cœur des hommes, témoin et juge de nos actes. Sénèque aurait pu finir sa lettre par une *sententia*, mais ne le fait pas : il inclue le précepte connu du *secundum naturam suam uiuere* dans une subordonnée complexe. Le style se fait plus ardu, traduisant les étapes du raisonnement et amenant le lecteur à cheminer dans des circonvolutions périodiques. Les lettres médianes du recueil

illustrent bien ce changement de poétique : elles s'allongent pour traiter de problèmes difficiles, s'attaquer aux vaines subtilités et ne comprennent plus ces citations finales.

Puis les *sententiae* réapparaissent, à la fois empruntées et personnelles maintenant, marquant un tournant philosophique et poétique. Ce changement advient quand Sénèque aborde des thèmes plus philosophiques et spécifiquement stoïciens<sup>1</sup>.

Pour mieux comprendre l'idée sous-jacente à ces évolutions, il convient de voir comment Sénèque utilise la sentence dans ses lettres. Il pratique, surtout dans la première partie des *Epistulae*, la citation de sentences pour répondre au désir de Lucilius. Et Sénèque emploie ces *sententiae* en les présentant presque toujours de manière imagée<sup>2</sup>, puisant dans un registre économique, puis dans un registre naturaliste.

A travers les sentences citées, on peut noter que Sénèque, filant une métaphore économique, installe un échange entre créancier et débiteur et fait référence à une dette payée quotidiennement. Il balaie, en qualifiant la *sententia* de *tributum*, *portorium*, *pensio*, *stips cotidiana*, *acera*, *mercedula*, *munusculum*, *lucellum*, les différents moments

---

<sup>1</sup> Voici pour exemple quelques lettres et leur thématique exprimée par une *sententia* : *Ep.* 74, 12 : Le thème de la *sententia sustine et abstine* est développé en termes épicuriens. *Ep.* 75, 4 Le thème, faire que langage soit en accord avec notre conduite, est suivi de la *sententia Non delectent verba nostra, sed prosint*. Dans la lettre 82, la *sententia* finale est liée au thème des *indifferentia* de la lettre.

<sup>2</sup> Nous emploierons au sens large le terme de métaphore pour ces images. Nous les repérons à travers le vocabulaire employé pour qualifier les sentences, vocabulaire emprunté à ces divers champs lexicaux que nous avons classés. Pour une étude plus fine de la terminologie et une typologie complète, voir la thèse de Mireille Armisen-Marchetti, *Sapientiae facies* et du même auteur « La métaphore et l'abstraction dans la prose de Sénèque », *Sénèque et la prose latine, Fondation Hardt pour l'Etude de l'Antiquité Classique, Entretiens*, tome XXXVI, 1991, p. 99-139.

de l'échange littéraire : le moment de la réception de la lettre<sup>3</sup>, le moment de la lecture<sup>4</sup> et celui de l'adieu<sup>5</sup>. Sénèque, en établissant cette fiction du don, distribue les rôles de manière presque caricaturale : nous avons d'un côté un Lucilius impatient, à la recherche du petit cadeau ; de l'autre un Sénèque qui procure du plaisir à son lecteur, mais qui est en même temps son débiteur. La relation d'interdépendance du débiteur et du créancier, ayant des droits et devoirs envers l'autre, est présentée pour l'instant sur un mode humoristique. Maintenant que les rôles sont distribués, interrogeons-nous plus précisément sur le type de rapport qui se noue.

C'est un rapport étroit que Sénèque établit à travers l'image de la dette payée quotidiennement : il souligne la régularité de son cadeau, qui est, rappelons-le, une citation de sentence :

*Ep.* 4, 10 : « pensée qui a *aujourd'hui* mon suffrage » ; *Ep.* 4, 6 *diurnam tibi mercedulam debeo*, « j'ai à solder la petite rente journalière ». *Ep.* 4, 7-10 : Sénèque commente trois maximes de source différentes et ajoute « avec la première je paie mon *tribut journalier*. Reçois les deux autres à titre d'*avance* ». *Ep.* 14, 17 « et maintenant, dans l'attente de la *piécette journalière*, tu avances la main. Voici pour la remplir une pièce d'or ». *Ep.* 12, 10 : il imagine les récriminations de Lucilius qui s'étonnerait *sine ullo ad me peculio* ? « sans aucun petit *supplément* pour moi ? ».

---

<sup>3</sup> *Ep.* 16, 7 Sénèque imagine Lucilius et décrit à l'avance son attitude : « Ma lettre à peine ouverte, tu vas, si je te connais bien, la parcourir de l'œil, à la recherche du petit cadeau qu'elle doit t'apporter. Fouille et tu trouveras. »

<sup>4</sup> Cf. *Ep.* 5 où Sénèque commente un aphorisme d'Hécaton et le qualifie de *lucellum*, « petite *aubaine* ». *Ep.* 15, 9 il parle d'une « seule petite *offrande* » (*una mercedula*). *Ep.* 20, 8 « la *taxe* de cette lettre » (*hoc tributum huius epistulae*).

<sup>5</sup> *Ep.* 17, 11 « Toi, on ne peut te dire adieu sans *payer* ». *Ep.* 22, 13 « Déjà je mettais le cachet à ma lettre, mais il faut le rouvrir, pour qu'elle t'arrive avec le *petit présent* d'usage, porteuse de quelque magnifique parole ». *Ep.* 28, 9 Sénèque doit « acquitter les *droits de sortie* ».

Sénèque endosse, outre le rôle de débiteur, celui de *pater familias*, de patron et de bienfaiteur (on se rappelle la lettre 14 où en place d'une vulgaire piécette il donnait une pièce d'or : il renchérit sur désirs supposés de son destinataire). Nous pensons que c'est le rythme de l'échange qui a déterminé l'image du *pater familias*, le commerce de pensées quotidien étant métaphorique du rendez-vous rituel entre patron et clients. Pourtant la relation est limitée : la citation de sentences comme code commun ne garantit pas encore une relation d'amitié, qui est une étroite collaboration en vue du bien selon notre philosophe, alors que pour l'instant seul Sénèque semble donner. Il offre à Lucilius son pain quotidien, mais que penser de ce philosophe qui monnaie ses mots, distribue les sentences chaque jour comme un patron donne une *sportula* à ses clients ? Est-ce simplement un clin d'œil aux *realia* (le prêt d'argent est familier au *pater familias* romain, gérant du patrimoine familial<sup>6</sup>) ou faut-il voir une signification plus profonde de cette image récurrente ? Le deuxième registre métaphorique vient nuancer la conception qu'a Sénèque de la sentence.

Le modèle agraire de la germination intervient précisément quand Sénèque abandonne sa pratique de la *sententia* finale (après les trente premières lettres) et dans une lettre de la fin du corpus, où les lettres deviennent plus longues et plus ardues. C'est tout d'abord dans la lettre 38 où, dit-il, l'enseignement de la philosophie demande une parole familière qui *fructifie* comme le *bon grain*. Les préceptes sont comparés à la graine semée, « ils *produisent* beaucoup tout en ne tenant qu'une place réduite ». Mais il faut une âme bien disposée : c'est ce qu'il a fait dans la première partie en piquant

---

<sup>6</sup> G. Lotito, *Suum esse*, Bologne, 2001, p. 131-175. Le prêt et le revenu foncier sont les seules sources de revenu autorisé à un sénateur. M. Armisen-Marchetti, *art. cit.*, p. 112 : tout *pater familias* nanti d'un patrimoine à administrer connaît les dispositions du droit privé.

l'intérêt de Lucilius, en lui proposant des pensées dans une forme qu'il aime. Dans la seconde lettre, la lettre 108, il rappelle les leçons d'Attale, dont la devise était d'enseigner ce qui profitera « car nous portons en nous<sup>7</sup> le *germe des vertus* » ; il nous faut seulement un stimulateur d'âmes pour les faire croître.

La deuxième étape, après le modèle économique hiérarchisé, est le constat, rassurant, qu'il existe en chacun des germes de vertu. Encore faut-il les cultiver et c'est là qu'intervient la troisième image. Pour passer à la mise en œuvre des préceptes, Sénèque emploie un vocabulaire qui rappelle le modèle de la digestion : le destinataire doit *assimiler* les préceptes afin d'en profiter au mieux. Sénèque exhorte ainsi Lucilius à « *graver* dans son âme » (*Ep.* 11), à « *peser* le sens » (*Ep.* 13). La lettre 84 est la plus riche sur la méthode préconisée : les recommandations consistent à travailler, alterner lecture et étude, *assimiler* et *combinaison* le résultat des lectures, et enfin se démarquer du modèle, pour « que rien de ce qui soit entré en nous demeure intact, de peur qu'il ne soit jamais *assimilé* ». Sénèque donne deux modèles pour ce travail, les abeilles et le chant choral, qui fondent tous deux différents matériaux en une unique harmonie.

Le mouvement, des images de cadeau, de dette, aux germes de vertu devant grandir après innutrition, est celui d'une intériorisation, d'une appropriation active du sens et non plus d'une attitude de contemplation passive du don. Sénèque préconise, à partir des sentences, à la fois un travail de mémoire et de réflexion à son lecteur. Il faut faire

---

<sup>7</sup> On retrouve la doctrine stoïcienne du *logos* divin, présent en chacun de nous. Cf. Cic., *Nat.* II, 39, « Certes la nature de l'homme n'est pas parfaite, et cependant la vertu se réalise dans l'homme [...]. La vertu est donc en lui. Par suite, il est sage, et pour cette raison, il est dieu ».

siennes les maximes et les unifier dans un but unique. Reste à savoir lequel poursuit Sénèque.

## II Un itinéraire stylistique et philosophique

L'évolution de la pratique de la sentence est nette : on passe d'une *sententia* hors de la cause, offerte à un Lucilius avide de beauté formelle, à des sentences choisies en fonction du propos philosophique, destinées à un *proficiens* qui est maintenant capable de les apprécier pour leur sens. Nous montrerons en quoi les sentences sont le vecteur d'un véritable cheminement pédagogique.

Nous avons vu que Sénèque accorde de l'importance au savoir assimilé et non seulement mémorisé. C'est qu'alors l'âme est libre de disposer de ce matériau à sa convenance. Sénèque montre par l'exemple en maints endroits<sup>8</sup> cette indépendance morale et cette liberté d'esprit que garantit la méditation des sentences. Il fait même de cette pratique une théorie<sup>9</sup>. Plus largement, revenons sur le fait que Sénèque emprunte nombre de ses sentences à Epicure et souligne avec insistance cette habitude :

*Ep.* 8, 7, Sénèque doit « payer quelque chose pour cette lettre » et le moyen est *Epicurum compilamus*, « nous pillons Epicure ». *Ep.* 16, 7 « Ne t'émerveille pas de la munificence, c'est encore du *bien d'autrui* que je suis libéral. ». *Ep.* 19, 10 « je pourrais moyennant cette sentence de Mécène, *balancer mes comptes*

---

<sup>8</sup> Il montre sa propre indépendance morale en vertu de laquelle il se permet d'interpréter librement les philosophes. *Ep.* 9, 14 « je veux faire intervenir Chrysippe et te citer une de ses analyses ». Puis *Ep.* 9, 18 il cite Stilbon et le commente à la lumière de ce qu'il veut inculquer.

<sup>9</sup> Sa liberté de penseur s'affirme dans cette réflexion : *Ep.* 33, 4, *Iam puta nos uelle singulares sententias ex turba separare : cui illas adsignabimus ? Zenoni an Cleanthi an Chrysippo an Panaetio an Posidonio ? Non sumus ab rege ; sibi quisque se uindicat*, « Suppose que nous voulions isoler de la masse certaines pensées saillantes : à qui les attribuerons-nous ? à Zénon, à Cléanthe ? à Chrysippe ? à Panétius ? à Posidonius ? Nous n'obéissons pas à un roi ; chacun ne relève que de lui-même ».

avec toi ; mais tu me chercheras chicane, comme je te connais : tu n'accepteras pour ton paiement qu'une pièce neuve et de bon aloi. Dans ces conditions, c'est Epicure qui me *prêtera la monnaie* ». *Ep.* 20, 9 « Tu peux me regarder de travers : c'est encore Épicure qui voudra bien *solder le compte* pour moi ». *Ep.* 23, 9 « *solder ma dette* avec Épicure ». *Ep.* 26, 8 « Attends-moi un petit bout de temps, et le *paiement* se fera sur mes fonds. Dans l'intervalle, Épicure *prêtera* ». *Ep.* 29, 11 À un Lucilius qui demanderait l'origine de la pensée Sénèque répond « comme si tu ne savais pas sur qui *je fais traite* ».

Nous poserons ici deux questions, liées : pourquoi Sénèque emprunte-t-il ses sentences – au début de ses lettres – et pourquoi particulièrement à Epicure ? Il justifie ce pillage en règle en deux endroits en disant que ces pensées appartiennent à tous :

*Ep.* 16, 7 « Mais pourquoi dire le bien d'autrui ? toute pensée, d'où qu'elle vienne, est mon bien, voire même cette réflexion d'Épicure » et *Ep.* 21, 9 *Has uoces non est quod Epicuri esse iudices : publicae sunt* « De telles sentences tu n'es pas fondé à dire qu'elles appartiennent en propre à Épicure : elles sont *propriété publique* ».

Sénèque n'est donc pas vraiment libéral, mais prend tout ce qui est bon chez l'autre. Un critique<sup>10</sup> a parlé d'une « dilution de l'Epicurisme en sentences », de façon à montrer la différence entre l'Epicurisme, réductible – selon Sénèque – à des petits bouts de pensée, et le Stoïcisme, véritable philosophie qui ne peut être que globale. Il en fait une collection de « fleurettes », et par là lui interdit le statut de véritable philosophie, comme système cohérent (*Ep.* 33). Les sentences deviennent, par la citation, des lieux communs<sup>11</sup> au sens fort, c'est-à-dire non des banalités, mais plutôt des thèmes de réflexion partagés, que chacun peut s'approprier. Si Epicure n'a pas l'exclusivité, c'est

---

<sup>10</sup> F. Casadesús Bordoy, « Citas epicúreas en las *Epistulae Morales* de Séneca », *Séneca Dos mil años después, Actas del Congreso Internacional Commemorativo del Bimilenario de su Nacimiento*, Córdoba, CajaSur, 1997, p. 542-549.

<sup>11</sup> Nous remarquerons que les sentences d'Épicure sont assez simples, parfois compatibles avec la philosophie de Sénèque ou tout simplement avec le sens commun. Mais il convient de s'interroger sur cette insistance.

lui qui a la primauté. Pourquoi ? À la première raison évoquée, polémique, nous pouvons en ajouter une autre, pédagogique. Tandis que les autres auteurs cités sont davantage des hommes de lettres, des poètes surtout (Virgile, Ovide, Mécène), peut-être Sénèque prépare-t-il son ami sur le terrain philosophique, d'abord grâce à une doctrine étrangère, pour mieux lui faire apprécier ensuite la véritable philosophie selon lui. Cela nous ramène en effet à la recommandation de Sénèque dans la lettre 84 : il faut vagabonder comme les abeilles butinant les fleurs ; puis faire notre miel de ces diverses récoltes. Cette liberté du philosophe, acquise précisément par l'intermédiaire du choix et de la méditation des sentences, s'oppose à la dépendance où nous met la fortune (*Ep.* 8).

Une fois cette habitude prise de méditation et de libre réflexion, l'esprit peut s'améliorer, ce qui est la fin de la philosophie (*Ep.* 5). Voyons précisément dans quelle mesure les sentences peuvent aider le *proficiens*. C'est le deuxième point, le perfectionnement intérieur, acquis grâce à une parénétiq ue particulière.

La lettre 94 est la plus riche d'enseignement sur ce sujet, si l'on considère que les *sententiae* sont à inclure dans les préceptes, dont il est question. Sénèque, décrivant ici sa vision de la parénétiq ue – qui enseigne la conduite à tenir dans différentes conditions – limite son rôle dans un premier temps. Certains<sup>12</sup> pensent que la philosophie des préceptes suffit, mais non Sénèque<sup>13</sup>. Les préceptes sont une condition nécessaire mais non suffisante : s'ils sont indispensables pour aider l'âme à mettre en application la

---

<sup>12</sup> Ariston par exemple s'en tient à la philosophie dogmatique, car selon lui la connaissance du souverain bien suffit pour nous guider.

<sup>13</sup> Ainsi que Cléanthe qui ne nie pas l'utilité de la parénétiq ue mais veut qu'elle ait pour fondement la philosophie dogmatique et ses principes universels.

règle abstraite du devoir, ils ne peuvent par eux-mêmes ôter les convictions erronées<sup>14</sup>. Ils jouent le rôle de propédeutique, au même titre que l'admonition et la mémoire dont il est question ensuite.

Sénèque opère ensuite une distinction entre les axiomes et les préceptes que l'on peut synthétiser de la sorte :

<i>Axiomes de la philosophie</i>	<i>Préceptes</i>
préceptes généraux	particuliers
les lois ne persuadent pas	ils ont un effet sur l'insensé
elles menacent	ils ne contraignent pas, parlent au cœur
détournent du crime	exhortent au devoir

Ici il réhabilite les préceptes, au détriment des lois et des dogmes philosophiques, trop abstraits pour être efficaces positivement. C'est qu'ils agissent à un niveau et de manière autres, mais concourent au même but :

*Ep.* 94, 47 « si des sentences de ce genre, une fois logées dans l'âme, la forment au bien, pourquoi cette portion de la philosophie, qui ne consiste qu'en de pareilles sentences n'aurait-elle pas le même pouvoir ? ».

Les trois éléments traités ici – avertissement, mémoire et préceptes – ne peuvent en eux-mêmes donner de solution, mais aident l'âme, par leur action concourante, à choisir l'action droite (qui est la mise en pratique de la vertu). La pensée de Sénèque est dialectique, montre l'utilité et les limites des préceptes, ce dont nous devons nous rappeler pour les sentences. Voilà pour le moment théorique, puis Sénèque passe à l'application concrète.

Toujours en rapport avec les sentences, nous pouvons tirer du texte quelques conséquences pratiques de la doctrine que l'on a vu s'esquisser, Sénèque ménageant la

---

<sup>14</sup> *Ep.* 94, 24, dans une comparaison avec la médecine ou palliative ou curative : si elle ne déracine pas les

possibilité d'une véritable philosophie vécue, c'est-à-dire préparant une conversion de son destinataire.

Il encourage Lucilius à mettre en pratique les maximes<sup>15</sup> et à choisir la retraite, mais une retraite stoïcienne et non épicurienne<sup>16</sup>. Enfin, dans la lettre 95, il souligne la nécessité d'une morale théorique comme soutien de la parénétiq<sup>17</sup>. Il propose ainsi une synthèse des deux parties du tableau vu dans la lettre précédente.

Par ces trois aspects, la retraite – permettant une alliance de l'action et de la contemplation –, la mise en pratique des préceptes nourrie d'une morale théorique, Sénèque ouvre la voie à son lecteur pour arriver à la sagesse. Nous en arrivons enfin – mais il fallait en passer par là – au cœur de notre question : peut-on transposer le mode d'utilisation des sentences qu'il esquisse dans sa prose philosophique aux *sententiae* de l'œuvre tragique ?

---

maux invétérés, ce n'est pas qu'elle ne guérit pas du tout.

<sup>15</sup> *Ep.* 24, 15 Il Conseille à Lucilius de repasser ces maximes en soi, de prouver sa sincérité en les mettant en pratique.

<sup>16</sup> *Ep.* 68, 10 À une objection de Lucilius (« tu me conseilles la retraite ? tu te ravales aux formules d'Épicure ? »), Sénèque répond que cette retraite lui fera faire de grandes choses. Il montre qu'il y a une différence entre les conceptions épicurienne et stoïcienne de la retraite.

<sup>17</sup> *Ep.* 95, 6 Car les préceptes concourent à l'acte moral mais ne le créent pas. Donc la philosophie doit mettre en œuvre des préceptes de morale pratique et des axiomes de morale théorique. Les préceptes disent où est le bien, mais non pourquoi ni comment le faire. Les axiomes peuvent faire bien comprendre les devoirs envers hommes et dieux, se diriger selon la vérité. Les deux sont en fait indissociables.

### III Un modèle pour la lecture des *sententiae* théâtrales ?

Pour régler une question dont nous n'avons pas parlé, il faut quand même dire que les sentences en prose sont comparables<sup>18</sup> aux sentences en vers des tragédies pour rendre légitime notre raisonnement. Cela dit, le parcours de lecture des sentences philosophiques est-il applicable aux *sententiae* théâtrales ? Peut-on lire les *sententiae* tragiques selon la progression proposée par Sénèque, y trouver un *docere* au-delà de l'immédiat *placere* garanti par leur euphonie et leur eurhythmie ?

Nous prendrons tout d'abord deux exemples *a contrario*, pour dire qu'il y a un danger potentiel des sentences, en ce qu'elles ne sont pas *a priori* un instrument d'édification morale et peuvent même corrompre le style et l'âme. Le premier est tiré de la lettre 100 sur le style de P. Fabianus. Sénèque aime ce style ample, qui n'est pas ramassé en sentences, visant non l'ordonnance des mots mais des mœurs. Cet exemple montre qu'il admire quelqu'un qui n'écrit pas *per sententias* mais qui se soucie du progrès moral. On peut en conclure que l'instrument d'édification ne passe pas *a priori* par les sentences, que l'écriture des moralistes n'est pas figée dans ce moule pourtant fréquent. D'où le fait qu'il ne faille pas conclure au but moral des tragédies de la seule présence des *sententiae*, comme certains<sup>19</sup> l'ont fait.

L'autre exemple se trouve dans la lettre 114, où Sénèque lie étroitement style et âme. Il faut en effet soigner notre style puisqu'il reflète l'âme, tant dans ses qualités que ses défauts :

---

<sup>18</sup> Les parentés thématiques (mort, richesse, liberté...) et formelles (système binaire d'oppositions, paronomases, polyptotes, chiasmes...) permettent la comparaison.

<sup>19</sup> Thèse illustrée notamment par B. Marti, « Seneca's tragedies. A new interpretation », *TAPhA*, 76, 1945, p. 216-245.

*Ep.* 114 *Hoc, quod... apud Graecos in prouerbium cessit : talis hominibus qualis oratio*, « La raison... elle est dans ce mot passé chez les grecs en proverbe : telles les mœurs de l'homme, tel son style ». *Ideo ille [animus] curetur : ab illo sensus, ab illo uerba exeunt, ab illo nobis est habitus, uultus, incessus*, « Soignons donc notre âme : d'elle proviennent les pensées ; d'elles proviennent les paroles ; nous tenons d'elle le maintien, la physionomie, la démarche. Saine et vigoureuse, elle communique au style robustesse, force, mâle fierté. Si elle s'effondre, tout la suit dans sa ruine ».

Il faut choisir en conséquence ses sentences, car « il y a vice non seulement si elles sont mesquines ou puérides, ou trop osées, d'un dévergondage outrancier ; mais aussi, au demeurant, si elles sont fleuries, doucereuses, si elles aboutissent au vide total et restent sans aucun effet appréciable que celui de leur sonorité » (*Ep.* 114, 16). Les sentences peuvent donc corrompre le style, et par là l'âme, si l'on ne prend garde à leurs défauts.

Mais il existe, à côté de ce danger potentiel, une efficacité des sentences en vers.

Dans les *Epistulae* 33 et 94 on lit que les adages de Caton sont des vérités qui se passent d'avocat, qui ont une action directe sur le sentiment. En effet la sentence, caractérisée par la *breuitas* et une certaine violence dans la force de frappe, permet cette pénétration immédiate. Son efficacité est également garantie par la *delectatio* que ressent l'auditoire qui entend sous une belle forme ce qu'il a déjà conçu plus ou moins confusément.

C'est surtout la lettre 108, sur laquelle nous revenons, qui plaide pour l'effet sur le public des maximes en vers, au théâtre, qui serait plus grand que celles du philosophe. Mais il faut faire attention à ce qui est écrit : il s'agit de l'effet, non de l'efficacité de ces maximes. Car si le public les applaudit, est-ce pour leur beauté ou pour leur pensée ? Sénèque oscille sur ce point en parlant tantôt de leur « vérité », ressentie par tous, tantôt de leur « évidence ». Elles abriteraient donc une *doxa* partagée, celle du sens commun, que le public aimerait à entendre joliment dite.

Les exigences du *mouere* et du *delectare* sont remplies par l'esthétique de la *sententia*, qui permet une action immédiate, à la différence de la lente progression que l'on a vue dans la deuxième partie. Tout *docere* est-il pour autant évacué ?

Si nous reprenons les différentes étapes de notre raisonnement, jusqu'à quel point pouvons-nous tenter une transposition du modèle ?

Pour la métaphore agraire, les lettres 38, 94 et 95 limitent l'efficacité des préceptes, utiles dans la mesure où l'âme est préparée. Or au théâtre, le destinataire (que ce soit le public ou *a fortiori* l'interlocuteur immédiat d'un personnage) ne vient pas forcément dans le but de s'améliorer. La lettre 112 (sur la conversion d'un ami) évoque également la difficulté d'inculquer des principes moraux sans préparation : on ne « greffe » pas la vertu sur un vicieux. Pour être véritablement comprises et bénéfiques, les sentences ont besoin de temps, du déroulement de la pensée, d'une dialectique, toutes conditions absentes de la représentation théâtrale. Donc au théâtre, si finalité philosophique il y a, elle ne peut être première et n'est pas forcément véhiculée par les *sententiae*.

L'image de la digestion semble relayée par le fait que le public s'approprie bien les sentences, mais en un sens qui est plutôt celui du détournement, d'une transposition abusive à l'actualité politique par exemple<sup>20</sup>. Dans le texte lui-même, il y a souvent une forte tonalité stoïcienne dans les *sententiae* des tragédies, mais une analyse fine montrerait la déviation, voire la perversion de la doctrine. Sénèque fait d'ailleurs allusion à un faux Stoïcisme, dont il faut se méfier (*Ep.* 123, 15) dont les falsifications

---

<sup>20</sup> Cf. l'exemple fameux de Roscius qui force son jeu de façon à faire penser à son ami Cicéron exilé, et à en faire le représentant de la liberté (Cic., *Pro Sestio*, 118-123).

sont justement supportées par des sentences<sup>21</sup>. Le public a donc un rôle actif mais qui ne va pas forcément dans le sens attendu par l'auteur.

Quant à la métaphore économique, c'est bien ce mode d'échange qui conviendrait le mieux. Car c'est bien un cadeau offert au public qui attend ces morceaux virtuoses, applaudit ou siffle les *sententiae* selon leur réussite. Les suites de *sententiae* fascinent, éblouissent, au contraire du style du philosophique qui doit être lent (*Ep.* 40) et ne pas briller.

Nous voulions montrer que les tragédies de Sénèque ne sont pas *rhétoriques* comme on l'a soutenu au mauvais sens du terme, c'est-à-dire peu efficaces d'un point de vue dramatique et scénique ; qu'elles ne sont pas non plus *philosophiques* au sens de traités adaptés à la scène, mais de manière beaucoup plus complexe que cela. Cette approche se fonde sur la *sententia*, qui a trop souvent été interprétée comme un *locus philosophicus* ou *pseudo-tragicus* et que nous essayons de soustraire à cette vision univoque. La poétique des sentences mise en place par Sénèque dans sa correspondance est un véritable parcours philosophique, qui comporte des étapes que nous avons marquées, dans un cheminement conjoint de deux personnes ; au théâtre la temporalité, le mode d'énonciation et de réception, bien différents, empêchent une telle progression. Dans la poésie dramatique, la répartition des *sententiae* est guidée par des considérations proprement dramaturgiques<sup>22</sup>. La poétique philosophique de la sentence que l'on trouve dans les *Epistulae* ne saurait servir de guide à la lecture des sentences poétiques, pour lesquelles il s'agit d'élaborer une autre approche.

---

<sup>21</sup> Les faux stoïciens mettent ainsi en avant cette maxime : « seul le sage, l'éclairé pratique bien l'amour ».

<sup>22</sup> Par exemple, c'est aux actes II et III, où le drame se noue, qu'elles sont les plus abondantes.